

Question 3. Comprendre les effets positifs et négatifs du partage des risques tant pour les individus que pour la société.

Synthèse élève

Le partage des risques a des effets positifs et des effets négatifs.

Effets positifs :

Le partage des risques a des effets positifs tant pour les individus que pour la société :

- Le partage des risques permet de réduire considérablement le coût supporté par chacun lorsqu'un risque survient (c'est le principe de la mutualisation)
- Le partage des risques permet donc de renforcer la solidarité entre les individus de la société.
- Le partage des risques permet, en outre, aux plus entreprenants de se lancer dans des projets plus risqués qui peuvent conduire à l'innovation.

Effets négatifs :

Le partage des risques peut conduire les individus à accroître leurs dépenses, par exemple, les personnes qui bénéficient d'une couverture maladie ont des dépenses de santé plus élevées que les personnes non assurées. On appelle ce comportement l'aléa moral : le risque que l'on cherche à assurer est aggravé du fait du comportement des personnes qui se savent couvertes.

Pour la théorie des contrats, le risque moral correspond au comportement d'un agent qui ne va pas agir dans l'intérêt du principal parce que celui-ci n'est pas en mesure d'observer son niveau d'effort. La situation de risque moral repose à la fois sur l'incertitude et l'asymétrie d'informations entre l'agent et le principal.

On peut distinguer **deux catégories de risque moral** :

- Le risque moral *ex ante* : les assurés se sachant couverts et n'ayant pas à assumer les coûts liés à leur maladie, adopteraient des comportements à risque et feraient moins de prévention. Néanmoins en matière de santé ce comportement est assez limité car la maladie ne se traduit pas que par des coûts mais par bien d'autres désagréments que les individus voudront éviter.
- Le risque moral *ex post* : pour une pathologie donnée, l'individu assuré va dépenser plus qu'un non-assuré, ce qui peut conduire à une mauvaise allocation des ressources collectives.

Le fait d'être assuré conduit donc à un niveau de consommation plus élevé, ce qui n'est pas neutre pour l'ensemble des assurés puisque le montant des cotisations va augmenter.

Cette surconsommation peut néanmoins être contrôlée en responsabilisant les patients au moment de la consommation des soins par exemple par la mise en place d'un ticket modérateur qui correspond à la partie du tarif qui est laissée à la charge des assurés, dans le but de modérer les dépenses).